ESSENTIEL DES COMPTES 2022

Votre générosité
Pour le droit d'être humain

Grâce à votre confiance, à votre fidélité philanthropique, nous continuons en toute indépendance à militer et surtout à agir pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, aux quatre coins du monde.

C'est parce que vous avez renouvelé votre soutien en 2022, que nous avons pu, entre autres, lancer un travail de plaidoyer en faveur d'un droit plus fondamental que jamais : le droit d'asile. Afin que tous les exilés forcés de fuir leur pays, la menace, la mort, la guerre, puissent trouver la protection et la paix, au nom de ce droit universel. Qu'ils soient Afghans, Iraniens, Maliens, Congolais ou Ukrainiens…

Un grand merci car vos dons sont autant de messages d'espoir adressés aux victimes, que d'encouragements pour les bénévoles et professionnels permanents de l'ACAT-France, engagés au quotidien pour les droits humains, aux côtés des victimes. Sans vous, rien ne serait possible !

ACAT france

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2022

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	3 552 795	3 552 795	2 849 112	2 849 112
2 - Produits non liés à la générosité du public	452 319		450 312	
3 - Subventions et autres concours public				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	**4 005 114**	**3 552 795**	**3 299 424**	**2 849 112**
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	2 152 608	1 825 231	1 243 874	996 391
2 - Frais de recherche de fonds	587 449	501 212	1 171 891	1 016 444
3 - Frais de fonctionnement	629 181	558 124	687 827	593 951
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	**3 369 238**	**2 884 567**	**3 103 592**	**2 606 786**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**635 876**	**668 228**	**195 832**	**242 326**

B - Contributions volontaires en nature	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	240 875	240 875	87 895	87 895
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	**240 875**	**240 875**	**87 895**	**87 895**
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	197 708	197 708	33 377	33 377
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	43 167	43 167	54 518	54 518
TOTAL	**240 875**	**240 875**	**87 895**	**87 895**

Ci-dessous, taux de répartition des emplois et ressources 2022

EMPLOIS 2022

64 % Missions sociales
17 % Frais d'appel à la générosité
19 % Fonctionnement et vie associative

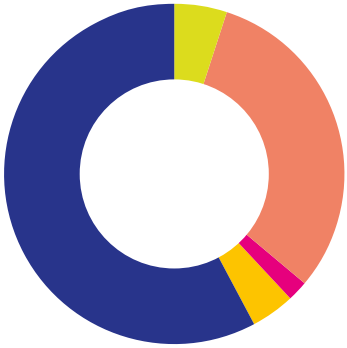

RESSOURCES 2022

58 % Dons
5 % Cotisations
31 % Legs
2 % Fondation ACAT
4 % Autres recettes

BILAN 2022-2021 SIMPLIFIÉ

ACTIF	2022	2021	PASSIF	2022	2021
ACTIF IMMOBILISÉ	**474 536**	**225 740**	**FONDS PROPRES**	**3 325 435**	**2 689 562**
Immo. incorporelles *(logiciels, sites, ...)*	11 385	19 485	Fonds de dotation associatif	1 000 000	1 000 000
Immo. corporelles *(matériels bureau & reprographique)*	37 132	42 777	Report à nouveau	1 689 562	1 493 730
Biens reçus en leg destinés à être cédés	367 897	109 730	Résultat de l'exercice	635 873	195 832
Immo. financières	58 122	53 748	**FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS**	**411 965**	**974 456**
ACTIF CIRCULANT	**3 858 669**	**3 956 024**	**PROVISIONS** (travaux & départs retraites)	**196 707**	**215 279**
Stocks *(publications, marchandises & consommables)*	1 484	5 590	**DETTES**	**458 655**	**337 862**
Créances *(comptes de tiers)*	136 841	912 087	Emprunts et dettes financières	0	0
Disponibilités	3 720 344	3 038 347	Fournisseurs	250 333	100 481
Placements	*1 199 268*	*1 216 377*	Organismes sociaux & Trésor public	208 322	237 381
Banques et caisses	*2 521 076*	*1 821 970*	Divers	0	0
RÉGULARISATION (charges constatées d'avance)	**59 557**	**35 395**	**RÉGULARISATION** (produits constatées d'avance)	**0**	**0**
TOTAL ACTIF	**4 392 762**	**4 217 159**	**TOTAL PASSIF**	**4 392 762**	**4 217 159**

ORIGINE DES RESSOURCES 2022

- **La générosité des membres.** Elle représente 58 % des 4 millions € de ressources de l'ACAT-France. Qu'elles soient adhérentes ou sympathisantes, qu'elles paient une cotisation et/ou fassent un don, 27 500 personnes dont près de 4 706 cotisants, ont contribué à assurer l'indépendance financière de l'ACAT-France (don moyen 2022 : 76 € pour un total de 2,3 millions €).
- **Autres fonds privés.** En 2022, la Fondation ACAT pour la dignité humaine* a soutenu à hauteur de 95 000 €, trois projets de l'ACAT-France. Elle a pour vocation d'inviter de grands donateurs à contribuer par leurs dons, à soutenir les projets d'associations qui placent l'être humain et la dignité au cœur de leurs projets.
- **Abonnements et ventes de publications.** Les recettes (1,3 %) provenant des abonnements au Magazine *Humains* et de la vente de publications, s'élèvent à 54 402 €. Réalisées sans bénéfice, ces ventes n'ont pas pour objet d'apporter des ressources à l'association. En effet, au-delà des valeurs chrétiennes, laïques et humanistes que porte l'ONG ACAT-France, le Magazine *Humains* vise à sensibiliser et informer un large lectorat, à partager ses enquêtes et rapports, articles et dossiers de fond, de présenter les plaidoyers qu'elle initie et mène en France comme à l'étranger, tout au long de l'année.

BÉNÉVOLAT 2022

L'action de l'ACAT-France repose aussi sur le bénévolat. L'association a pu évaluer de façon précise ces contributions à 241 K€ pour 2022.

EMPLOI DES RESSOURCES 2022

Au cours de l'exercice, l'ACAT-France a dépensé 3,4 millions €.

La méthodologie d'établissement du compte emplois-ressources a fait l'objet d'une remise à plat à la clôture des comptes 2022. Les frais du département développement sont désormais affectés aux missions sociales et à la recherche et développement de ressources à hauteur respectivement de 70 % et 30 %, ceci afin de tenir compte de la réalité des actions sociales menées dans ce département. Ces dépenses avaient été inscrites intégralement en frais de recherche de fonds en 2021.

L'essentiel de nos charges (64 %) a été directement consacré à la lutte contre la torture, la peine de mort et à la défense du droit d'asile.

2,15 millions € sont ainsi dédiés à nos missions sociales : actions de plaidoyer, missions d'enquête à l'étranger, publication de rapports, mobilisation de nos membres, etc.

- **En 2022, l'ACAT-France emploie 23 salariés ETP** (échelle des salaires de 1 à 2,5). Le total annuel brut des 3 salaires les plus élevés a été de 184 743 € bruts.
- **Les frais de collecte** (587 449 €) représentent 17 % des emplois. Ces opérations de recherche de fonds ont permis de collecter 3.55 millions € de dons et legs en 2022.

**créée en 2013, la Fondation est abritée par la Fondation du protestantisme*

EMPLOI DES RESSOURCES 2022 (suite)

- **Les frais de fonctionnement** représentent 19 % des dépenses (629 181 €). Ils sont pour l'essentiel constitués des salaires et charges des personnels et services supports du secrétariat national qui assurent l'administration, la gestion sociale, juridique et financière de l'association (Direction générale, compta, services généraux) ; des pôles Plaidoyer et Vie militante qui assurent les campagnes, plaidoyers, les actions de mobilisation, de sensibilisation et d'éducation aux Droits de l'Homme, et enfin, la vie démocratique de l'association incarnée par la Gouvernance élue telle que définie par les statuts et le règlement intérieur.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Les comptes de l'ACAT-France sont certifiés par un commissaire aux comptes. Elle se soumet également au contrôle du Comité de la charte du *Don en confiance* qui vérifie que les fonds collectés sont utilisés conformément à la mission sociale et au mandat de l'association.

Fin 2021, l'ACAT-France a obtenu le **renouvellement de son label *Don en confiance* pour 2022-2024.**

LA POLITIQUE DE RÉSERVE

Elle est définie suivant des objectifs essentiels :

- Prévenir le risque d'ordre social, juridique, financier, humain
- Assurer des charges futures et certaines : indemnités de départ à la retraite ; indemnités possiblement dues à l'issue d'un litige ; des mises en conformité réglementaires, légales, sociales
- Supporter financièrement des stratégies permettant de répondre aux évolutions technologiques
- Garantir la sécurité de l'association et de ses membres face à des situations exceptionnelles : crise grave d'ordre économique, sanitaire et/ou social

Elle peut également répondre à des objectifs ponctuels :

- Financer un évènement exceptionnel à même d'optimiser sa notoriété et ses moyens.
- Investir dans des opérations et chantiers à même d'assurer la pérennisation et la stabilité de l'association.

Sur l'exercice 2022 :

1- Renouvellement d'une réserve à visée financière et sociale permettant à l'association, en cas de situation de crise d'ordre socio-économique et financier, susceptible d'obliger l'association à envisager un plan social, d'avoir une autonomie de fonctionnement de 6 mois. Lui laissant le temps nécessaire à une adaptation managériale et budgétaire, sans engager des crédits, et ainsi de sauvegarder les emplois.

2- Réserve pour le règlement d'indemnités pouvant être dues à l'issue d'un litige en cours, et d'indemnités de départ à la retraite.

L'intégralité de nos comptes (bilans, comptes d'exploitation, rapports financiers) est consultable sur :

www.acatfrance.fr/rapports-financiers